

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES concernant le préavis municipal N° 07/2019-2020 relatif à l'adhésion au Dispositif d'investissement de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2021-2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 07/2019-2020 relatif au sujet ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 17 novembre 2020. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, explications et les réponses qui nous ont été fournies.

En adhérant au DISREN, nous acceptons la mise en place d'une provision budgétaire de 325'000CHF sur cinq ans.

Ce qui se traduit par le fait que 65'000CHF par an vont devoir être provisionnés dans le budget qui ne pourront pas être investis ou utilisés par notre commune. De plus, ce n'est pas notre commune qui déciderait de l'utilisation de ce montant.

La Municipalité nous a confirmé que les investissements futurs prévus sur notre commune ne bénéficieront d'aucune contribution du DISREN. Financièrement, il n'y a aucun avantage direct pour les finances communales.

Certes, ce serait une contribution de notre commune aux affaires régionales, mais la COFIN est d'avis qu'il serait préférable de garder le statu quo et d'apporter notre soutien ponctuellement comme nous l'avons fait pour la gare de Gland ou la Maison des vins.

Les charges non contrôlables dont on doit s'acquitter représentent actuellement 67% de nos charges totales. Le fait d'augmenter volontairement celles-ci en adhérant au DISREN augmente la participation non-contrôlable d'un point d'impôt, ce qui n'est, du point de vue de la COFIN, pas souhaitable vu le budget déficitaire et une marge d'autofinancement négative.

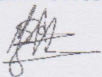
Nous aimerions vous rappeler que notre municipalité prévoit des investissements très importants et nécessaires au cours des cinq prochaines années.

En outre, la COFIN souhaite rendre attentif le Conseil qu'il est de notoriété publique que Région Nyon se trouve dans une situation financière délicate et comme le DISREN est interdépendant de Région Nyon, le fait de s'associer à ce dispositif ne nous semble pas recommandable.

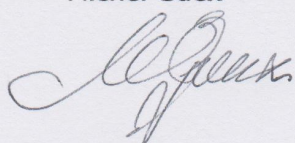
Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil de refuser le préavis n° 07/2019-2020.

Pour la Commission des Finances,

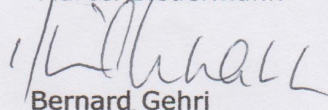
Mark Tritten



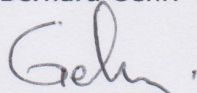
Michel Guex



Marcel Biedermann



Bernard Gehri



Marcel Miesen



Vich, le 8 Décembre 2020